



A l'attention du Collège des Bourgmestre
et Échevins de Bertrix

Bertrix, le 23 octobre 2015

Concerne : dépôt de deux points à l'ordre du jour du Conseil du 29 octobre 2015

Monsieur le Bourgmestre,
Madame et Messieurs les Échevins,

Conformément à l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, je voudrais porter à l'ordre du jour du Conseil du 29 octobre 2015 les deux points suivant :

1. **Demande d'identification des points noirs en matière de sécurité routière sur la commune et de mise en place de mesures de prévention et de sécurisation**
2. **Question relative à l'impact de la réglementation en matière de financement solidaire, responsable et pérenne des pensions des agents communaux**

Vous trouverez en page suivante quelques explications complémentaires relatives à ces points.

Bonne journée.

Pour le groupe Ecolo,
Jean-Pierre GRAISSE

1/ Demande d'identification des points noirs en matière de sécurité routière sur la commune et de mise en place de mesures de prévention et de sécurisation

Après les causes naturelles de mortalité (morts naturelles, maladies, etc) les accidents de la route viennent en tête des causes de décès en Belgique.

Heureusement, globalement, ces chiffres ont tendance à diminuer d'année en années comme l'attestent les statistiques disponibles sur le site du gouvernement fédéral :

	1995	2000	2005	2009	2010	2011	2012	2013
WALLONIE Nombre d'accidents avec tués dans les trente jours	1337	1356	997	884	787	799	720	676

(Source : http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/circulation_et_transport/circulation/accvict/accidents/)

Malheureusement, ces derniers mois, la Commune de Bertrix a contribué bien malgré elle à ces statistiques.

Nous gardons tous en mémoire les deux accidents graves survenus sur la route reliant Auby à Bertrix, de même que celui survenu en été sur la N89.

Face à ces dramatiques réalités, il me semble que la Commune se doit de réfléchir sur les causes des ces accidents, identifier les points noirs en matière de sécurité routière sur son territoire, et mettre en place, en collaboration avec les organismes compétents, les mesures adéquates de prévention des accidents et le cas échéant de sécurisation des endroits critiques.

Quelles engagements le Collège peut-il prendre en la matière ?

2/ Question relative à l'impact de la réglementation en matière de financement solidaire, responsable et pérenne des pensions des agents communaux

La loi du 24 octobre 2011 visant la mise en place du nouveau modèle de financement solidaire, responsable et pérenne des pensions des agents nommés introduit de nouveaux taux pour les cotisations de responsabilisation et de régularisation dues par la Commune à l'ONSSAPL.

En outre, à partir de janvier 2017, à politique identique en matière de statutarisation du personnel communal, la nouvelle réglementation aura un effet plus important sur les finances communales, mais aussi sur les choix en matière de nomination du personnel communal (en raison de l'immunisation de cotisation de régularisation du personnel engagé depuis moins de cinq ans).

Différents organismes offrent leurs services afin d'effectuer une simulation des l'évolution des coûts divers relatives à la masse salariale et au coût de la facture totale des pensions des agents statutaires, à moyen et à long terme.

Le Collège peut-il nous dire les démarches effectuées afin d'appréhender au mieux cette problématique pour le bien des finances communales et dans un soucis d'amélioration du statut des agents communaux.